



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Service émetteur :

Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Affaire suivie par :

Nicolas ZAHM

Courriel :

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Tél : 03 88 76 79 86



Le Délégué Territorial du Bas-Rhin

A

Direction Départementale des Territoires

SEGE – Pôle Eau et Milieux aquatiques

14, rue du Maréchal Juin

B.P.61003

67070 STRASBOURG Cedex

Vos réf : V/courriel daté du 29/10/2024 – affaire suivie par Alexandre HENRY

Nos réf : DT67/VSSE/NZ/2024D/11 n°14764

Objet : demande d'autorisation environnementale - CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE LA ZONE DE
DESSERREMENT DE STRASBOURG

Par courriel daté du 29/10/2024, vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'autorisation environnementale visé en objet.

En retour, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet n'empiète sur aucune servitude d'utilité publique relevant de mes services, et que les précisions demandées par mes services dans leur avis du 02/06/2024 ont été apportées de manière satisfaisante dans cette version actualisée du dossier.

Pour rappel, le projet se trouve en amont des captages publics d'alimentation en eau potable de Holtzheim et de Lingolsheim, alimentant l'Eurométropole de Strasbourg et respectivement déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 05/03/2003 et du 15/12/1975. Dans la mesure où ce site est concerné par la présence de pollutions des sols (hydrocarbures, BTEX, etc.) en lien avec son occupation précédente, la prise en compte des contraintes liées à cette pollution constitue un enjeu important en termes de protection de la ressource en eau.